



Commune de Griselles

12, rue de la Mairie
45210

Tél. : 02.38.96.60.10

E-mail : mairie-griselles@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022 A 20H00

Début de séance à 20H00

Présents : M. MADEC CLEI Claude, Maire, Mmes : DEMATTEI Isabelle, LECLERE Kristelle, SAMICO Sandrine, MM : BAUDUIN Louis, BIK Stéphane, COLLOT Didier, FOURNIER Pascal, MARIA Daniel, MERLO Sébastien, MUZARD Jules.

Absents excusés ayant donné procuration : M. DIMASSI Salah à M. BIK Stéphane et Mme BOILLET Valérie à Mme DEMATTEI Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales

Mme SAMICO Sandrine est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Janvier 2021

VOTE FAVORABLE : unanimité

2. Avis du Conseil Municipal sur le projet VAILOG France

Rapporteur M. le Maire

Le dossier a été transmis aux conseillers. M. le Maire soumet au vote ce projet.

VOTE FAVORABLE : unanimité

3. Implantation d'un poste en vue d'un renouvellement H.T.A à Bois le Roi

Rapporteur Monsieur le Maire

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'implantation d'un poste sur la parcelle où se trouve le bac à verre à Bois le Roi et que M. le Maire signe la convention.

VOTE FAVORABLE : unanimité

4. Loyer Auberge Pont du Gril

Rapporteur Monsieur le Maire

Depuis le changement de gérante à l'auberge, aucun loyer n'a été perçu suite à la décision de l'ancien conseil municipal. Le montant du loyer mensuel signé dans le bail commercial s'élève à 603 € mensuel. Il est proposé que le loyer soit à nouveau perçu à compter du 1^{er} avril 2022 soit au tarif initialement convenu dans le bail, soit 603 € mensuel, soit progressivement à hauteur de 50% soit 301.50 € mensuel. Après en avoir débattu, il sera demandé à la gérante un complément d'informations.

Ce dossier est reporté à un prochain conseil.

5. Demande de subvention

Rapporteur Monsieur le Maire

Il est proposé au conseil municipal de solliciter des subventions pour :

- L'installation d'un système alerte anti-intrusion au groupe scolaire (dans le cadre du F.I.P.D 2022)
- L'achat de radars mobiles
- L'achat de signalisation routière
- L'installation d'un site cinéraire

VOTE FAVORABLE : unanimité

6. CC4V – Demande adhésion commune de Bordeaux en Gâtinais

Rapporteur Monsieur le Maire

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur l'adhésion de la commune de Bordeaux en Gâtinais à la CC4V.

VOTE FAVORABLE : unanimité

7. Loyer du logement communal – 9 Place Verdun

Rapporteur Monsieur le Maire

Afin de mettre à la location ce bien, il convient de fixer un loyer qui sera indexé. Il est proposé au conseil municipal un montant de 350 € mensuel, hors charges. Les ordures ménagères, et le coût de la vidange de la fosse (au prorata) sera demandé au locataire.

VOTE FAVORABLE : unanimité

8. Convention avec Loiret Nature Environnement pour la restauration d'une mare dans le cadre du programme « objectifs Mares »

Rapporteur : M. Stéphane BIK, Adjoint au Maire

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention. Ces travaux seront intégralement pris en charge dans le cadre du plan de relance et ne coûteront rien à la commune.

VOTE FAVORABLE : unanimité

9. Urbanisme – Ravalement de façades

Rapporteur Monsieur le Maire

Il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération pour que les ravalements de façades soient soumis à autorisation.

VOTE FAVORABLE : Majorité (1 abstention – M. BAUDUIN Louis)

10. Eglise

Rapporteur Monsieur le Maire

Dans le programme municipal de l'équipe en fonction ne figurait pas de projet pour l'église contrairement à nos adversaires qui mentionnaient un chiffrage de 20 000€ sans que l'on sache en quoi consistait leur projet.

Pour comprendre ce dossier il est nécessaire d'en faire la chronologie.

Fin 2014 un mécène décide de faire des versements réguliers à la Fondation du Patrimoine dans le but de faire installer le chauffage dans l'église de Griselles. Cette procédure est très régulièrement utilisée dans le cadre de travaux de restauration des églises.

D'autres versements seront effectués en 2015, 2016, 2017 et 2018 pour un montant total de 73 000€ brut ou de 68 620€ net.

Dans le compte rendu du Conseil municipal du 9 avril 2019, nous pouvons lire :

« Choix du maître d'œuvre : Monsieur le Maire rappelle que lors de différentes réunions de travail, il a informé le Conseil Municipal qu'un mécène avait versé des sommes importantes à la Fondation du Patrimoine afin que la commune réalise des travaux de chauffage et autres dans l'église de Griselles. Il convient donc de désigner un maître d'œuvre afin de pouvoir lancer le projet :

Choisit l'agence Thierry Leynet comme maître d'œuvre du projet de restauration partielle intérieure de l'église Saint Aignan de Griselles (chauffage du chœur et peintures murales). Note que les honoraires s'élèvent à 9 600€ HT soit 11 520€ TTC.

Dit que cette dépense est prévue au budget 2019 ».

Dans le compte rendu du Conseil municipal du 25 juin 2019 il est écrit :

« Travaux église : suite au versement d'une somme importante par un donateur qui désire effectuer la rénovation intérieure de notre église en passant par la Fondation Patrimoine, il a été choisi au Conseil municipal du 9 avril 2019 un maître d'œuvre pour suivre les travaux qui seront nécessaires à cette restauration.

Monsieur le Maire rappelle que pour cette restauration la commune devra avancer la totalité du coût des travaux et à son issue il restera à la charge de la commune 20% du coût total des travaux.

Aujourd'hui en concertation avec le maître d'œuvre, il vous est proposé de choisir une société spécialisée dans le chauffage des églises pour réaliser un cahier des charges, ce qui nous permettra de choisir l'entreprise la plus compétente dans ce domaine, afin qu'en 2020 nous puissions commencer le lancement des travaux.

Le Conseil après en avoir délibéré :

Retient le devis de l'entreprise GOUILLOUD pour un montant de 3 600€ TTC pour une proposition à une assistance technique au maître d'ouvrage ».

A notre arrivée à la mairie nous avons trouvé un dossier qui comporte des devis concernant entre autres la restauration de peintures murales, l'installation d'un chauffage (plusieurs possibilités y sont envisagées) etc... »

Le montant total du chantier est estimé, fin 2019, de 164 000€ TTC.

Le 21 juillet 2020, M. le Maire a reçu les délégués de la Fondation du Patrimoine. Au cours de la rencontre, les éléments suivants ont été obtenus :

- la Fondation ne subventionne pas l'installation du chauffage dans les églises.
- pour prétendre aux subventions les différents partenaires (Fondation, municipalité) ont donc décidé d'y adjoindre la restauration intérieure de l'église.
- le 1er versement du mécène ayant eu fin 2014 il est indispensable que ce dossier aboutisse d'autant plus que le mécène, suite à notre élection, a demandé que l'argent versé soit affecté à un autre projet. L'argent versé ayant fait l'objet de déductions fiscales il ne peut donc être restitué.
- les versements ont cessé fin 2018.
- la Fondation souhaite donc connaître notre position sur ce projet.

Le 25 février 2021 M. le Maire a reçu l'architecte Monsieur LEYNET et le chauffagiste Monsieur GOUILLOUD pour obtenir des précisions supplémentaires.

- le montant de 164 000 € datant de fin 2019 n'est plus d'actualité il faut tabler sur une fourchette entre 180 000 et 200 000€.
- le projet de chauffage n'était pas arrêté mais ils s'orientaient vers un système à air pulsé.

Au vu du montant des travaux, de la somme versée par le mécène, des subventions possibles, le montant à la charge de la commune serait d'environ 90 000€ bien loin des sommes annoncées tant par la municipalité précédente (32 800€ +les frais d'études) que par nos concurrents du 2ème tour (20 000€).

Ayant d'autres priorités et ce projet ne figurant pas dans notre programme comme chacun le sait, il n'a pas été donné suite mais sans perdre de vue qu'il faudrait au cours du mandat, trouver une solution.

Le 11 janvier 2022, M. le Maire a de nouveau rencontré la Fondation du patrimoine qui est venue présenter un projet de chauffage qui, faut-il le rappeler, était la demande initiale du mécène. La proposition qui nous est faite répond à la sauvegarde du patrimoine local et serait réalisée par des partenaires locaux, artistes et électricien de la Selle sur le Bied, entreprise locale de maçonnerie.

Le montant des travaux s'élèverait à 85 769.18 € T.T.C

Il est demandé au conseil municipal de donner un avis sur ce dossier et de solliciter une subvention auprès du département. Sachant que la fondation du patrimoine versera 68 620 €, et que nous sommes dans l'attente de versement complémentaires de l'ordre maximum de 4 000 € et que nous pourrions espérer une subvention de 5 000€ du Département, le montant restant à la charge de la commune serait d'environ 9 149.19 €.

VOTE FAVORABLE : unanimité

11. Affaires diverses

M. le Maire informe le conseil municipal :

- qu'il en est à trois sinistres pour le bâtiment « Eglise » plus un devis de 2323,20 € pour le remplacement du moteur de tintement de la cloche 1.
- que le projet d'aménagement routier à Corbelin a été accepté par le département et sera réalisé avant l'été.
- qu'il a reçu l'assurance que le projet de radars pédagogiques serait subventionné
- que la subvention sollicitée (10%) auprès du département pour la construction de la cantine a été accordée en 2 versements de 5% en 2022 et 5% en 2023. Il est fini le temps où les projets importants étaient subventionnés à hauteur de 30% par le département.

Energie

La transition écologique n'a jamais été une priorité des anciens conseils municipaux et nous ne pouvons que le regretter. Les investissements nécessaires : remplacement de la chaudière à fioul de la mairie, du chauffage à la salle des fêtes, isolation du grenier de la mairie etc... n'ont pas été réalisés.

L'explosion du prix de l'énergie + 311% pour l'électricité nous a amené à remplacer dans un premier temps, l'éclairage de la mairie et les radiateurs à la salle du bourg. Depuis il a été procédé au remplacement de l'intégralité de l'éclairage de la salle des fêtes et à l'installation de thermostats ainsi qu'au changement des blocs de sécurité défectueux. Sans oublier l'installation de la climatisation réversible à la maternelle.

Ces travaux seront à poursuivre et à planifier sur les 4 prochaines années.

Dépôts sauvages

Un nouveau dépôt sauvage a eu lieu à Bois le Roi samedi 19 mars. Nous avons trouvé un nom et une adresse. La gendarmerie n'a pas pris la plainte et nous a demandé d'adresser un courrier RAR à la personne identifiée. Sans réponse de sa part d'ici un mois il sera peut-être possible de déposer plainte, l'explication de la gendarmerie est qu'en cas de plainte cela se termine par un rappel à la loi.

Modernisation du site internet :

La refonte du site internet est en cours. Dans l'hypothèse où elle ne conviendrait pas, d'autres projets peuvent être envisagés.

Maire adjoint honoraire

Par arrêté préfectoral Monsieur Edmond LAUX a été nommé Maire Adjoint Honoraire.

Marianne du civisme

Elle a été remise le samedi 12 mars lors de l'assemblée générale de l'association des maires du Loiret.

Chantier Fertylagry (unité de méthanisation)

Le chantier a débuté depuis une quinzaine de jours avec quelques problèmes (coupure d'eau, route et bas-côtés dégradés). M. le Maire informe le conseil que M. DELION Loïc s'est engagé à remettre le chemin rural en bon état, à l'issue des travaux.

Dates à retenir (manifestations organisées par la municipalité)

09 avril chasse aux œufs au château de la Fontaine
10 avril premier tour élection présidentielle
11 avril conseil municipal (vote du budget)
24 avril 2ème tour élection présidentielle
08 mai cérémonie aux monuments aux morts à 9h30
12 juin 1er tour élections législatives
19 juin 2ème tour élections législatives
21 juin fête de la musique
02 juillet concert

Un tour de table est effectué.

La séance est levée à 21H15.

Le Maire
Claude MADEC-CLEÏ

